



Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

10 novembre 2009

Le 10 novembre 2009 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 4 novembre 2009 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la Présidence de M. Alain FARDELLA,

Nombre de conseillers en exercice : 37
Présents : 35 (jusqu'à la délibération n° 2009-113)
36 (jusqu'à la délibération n° 2009-135)
Nombre de pouvoir : 1 (jusqu'à la délibération n° 2009-113)
Nombre de Votes : 36 (jusqu'à la délibération n° 2009-135)
37 (à partir de la délibération 2009-136)



M. Jean-Pierre SEVREZ est nommé secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS :

Commune de Briançon : M. Gérard FROMM – M. Raymond CIRIO – Mme Renée PETELET (*représentant M. Alain NICOLOSO*) – Mme Marie MARCHELLO (*représentant Mme Marie-Hélène PONSART*) – M. Alain PROREL (*représentant M. Maurice DUFOUR*) – M. Mohamed DJEFFAL – Mme Aurélie POYAU – M. Eric PEYTHIEU – Mme Nicole GUERIN – Mme Catherine VALDENNAIRE (*à partir de la délibération n° 2009-114*) – M. Philippe SEZANNE.

Commune de Cervières : M. Raymond COLOMB (*représentant M. Thierry DUCURTIL*) - M. Marc FAURE-BRAC

Commune de La Grave : M. Jean-Pierre SEVREZ - M. Jean-Louis FAURE

Commune de La Salle les Alpes : M. Alain FARDELLA – M. Philippe MICHELON – Mme Claudine FINE.

Commune de Monétier les Bains : M. Pierre BOUVIER - M. Roger GUGLIEMMETTI – M. Edmond CADET (*représentant Mme Béatrice KOEKKOEK*)

Commune de Montgenèvre : M. Guy HERMITTE – M. Marc FORNESI.

Commune de Névache : M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC - Mme Corinne MEYER.

Commune de Puy St André : M. Pierre LEROY – Mme Léa ROUX

Commune de Saint Chaffrey : M. Henry RAOUX – M. Philippe STOCKLI – M. Philippe MARIACHER.

Commune de Val des Prés : M. René SIESTRUNCK – M. Alain BLOCH TREFOUSSE.

Commune de Villar d'Arène : M. Xavier CRET – M. Michel ALBERT (*représentant Mme Nicole MATHONNET*).

Commune de Villard Saint Pancrace : Mme Laurence FINE – Mme Brigitte BOREL – M. Christian BREMOND.

AVAIT DONNE POUVOIR : Mme Catherine VALDENNAIRE à M. Philippe SEZANNE (*jusqu'à la délibération n° 2009-113*)

Le quorum étant atteint, les conseillers communautaires peuvent valablement délibérer.

DÉLIBÉRATION N° 2009-116 DU 10 NOV 2009

Rapporteur : Monsieur le Président

OBJET : AFFAIRES GÉNÉRALES

Election des Membres de la C.C.S.P.L.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu les dispositions de l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'ainsi, la composition de la commission consultative des services publics locaux de la Communauté de Communes du Briançonnais, est arrêtée comme suit :

- du Président du Conseil Communautaire, président de la commission ou de son représentant
- de cinq membres de l'assemblée délibérante désignés par le Conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste.
- d'un collège d'associations
- de personnes qualifiées

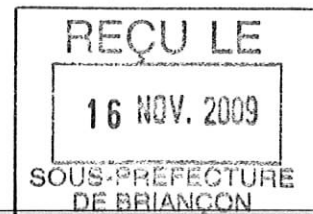
Vu les propositions formulées par le Bureau en date du 27 octobre 2009,

Vu l'accord unanime du Conseil Communautaire pour faire application du dernier alinéa de l'article L. 2122-21 du C.G.C.T., et de ne pas procéder au scrutin secret,

Il est procédé, selon le mode scrutin de la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres de la commission consultative des services publics locaux.

L'élection a lieu sans panachage ni vote préférentiel.

Vu le résultat du scrutin,



DÉLIBÈRE

■ Elit, en qualité de membres de la C.C.S.P.L.

- Mme Aurélie POYAU,
- M. Guy HERMITTE,
- M. Jean-Pierre SEVREZ,
- M. Pierre LEROY,
- M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC,

■ Décide que la commission consultative des services publics locaux sera une commission permanente, désignée pour la durée du mandat.

■ Rappelle que le collège des Élus ainsi constitué, sera accompagné dans ses travaux au sein de la C.C.S.P.L. par :

Au titre du collège des Associations :

- M. le Président des Enseignes de Briançon
- M. le Président des Enseignes de Haute-Romanche
- M. le Président de l'Association Guisane Ouverte
- M. le Président de l'Association A.D.S.C.B.
- Mme la Présidente de l'association C.L.C.V. (*Consommation Logement Cadre de Vie*)
- M. le Président de l'Association Eau Secours Briançonnais

Au titre du collège des personnes qualifiées, susceptibles de participer aux travaux de la C.C.S.P.

- M. le représentant de la SEERC- Lyonnaise des Eaux
- M. le représentant du Groupement SUD EST – ALPES ASSAINISSEMENT - VEOLIA
- M. le Président du C.A. de la Régie Intercommunale des Pompes Funèbres
- M. le Directeur du Théâtre Le Cadran
- M. le Président de la SAEM GBP
- le Directeur Général des Services de la C.C.B.

Pour copie conforme

Le Président

Alain FARDELET



13 NOV. 2009

Date dépôt S.P. :

Date affichage : 17 NOV, 2009